

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

GENERALE CONSTITUTIVE

L'an deux mil vingt-deux et trois juillet à 16h, les fondateurs et premiers membres de l'Association dénommée Club Omnisports Uni du Grand Abidjan et des Régions en abrégé COUGAR se sont réunis à Grand Bassam en Assemblée Générale Constitutive.

Il est constaté que tous les fondateurs, premiers membres de l'Association, sont effectivement présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur KONE Ambegnan Mory Francis.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- le projet des Statuts ;
- le projet du Règlement Intérieur ;
- le texte de résolutions.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des Statuts et du Règlement Intérieur ;
- élection et mise en place du bureau Exécutif et de la Vérification Comptable ;
- constatation de l'accomplissement des formalités de constitution ;
- questions diverses.

1 – Monsieur le Président donne lecture du projet des Statuts et du projet du Règlement Intérieur. Il déclare ensuite la discussion ouverte.

L'Assemblée Générale Constitutive de l'Association, après avoir pris connaissance du projet des Statuts et du projet du Règlement Intérieur de l'Association, purement et simplement lesdits documents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2 - L'Assemblée Générale Constitutive procède à l'élection de son Bureau Exécutif.

Sont ainsi élus au titre du Bureau Exécutif :

- Président : KONE Ambegnan Mory Francis
- 1^{er} vice – Président : KABLAN N'zouwo
- 2^{ème} vice – Président : AKRAH Abraham
- Secrétaire Général : DAH Hugues David
- Secrétaire Général Adjoint : GROGA Eric
- Trésorier Général : TOURE Metan
- Trésorier Général Adjoint : DONGA Guillaume
- Secrétaire à l'Organisation : AKAKPO Isidore
- Secrétaires à l'Organisation Adjoints : NASSER Steve et KONE Gnielman ;
- Responsable des Moyens Généraux : SOPHICK Brice ;
- Responsable des Moyens Généraux adjoint : ZIO Eric
- Chargé de la discipline et du contentieux : YAPI Sylvain ;
- Chargé de la discipline et du contentieux Adjoint : ATTE Gomez ;
- Chargé des Relations Extérieures : COULIBALY Zié Simon ;

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité. Les membres du Bureau Exécutif désignés déclarent ici accepter leur fonction.

Sont élus au titre de la Vérification Comptable :

- Vérificateur Comptable : PHAHOUZY Eric Allias MACKY ;
- Vérificateur Comptable Adjoint : TRAORE Omar.

Les Vérificateurs Comptables déclarent accepter leurs fonctions.

3 – L'Assemblée Générale Constitutive constate qu'à ce jour les formalités de la constitution terminée donne tous pouvoirs au Président élu pour déclarer l'Association à la préfecture préalablement au commencement de son activité et de mentionner son existence au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 – Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures vingt-cinq minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce qui de droit.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

DAH Hugues

KONE Ambegnan Mory Francis